

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DASCO 29** Autorisation de percevoir les financements d'un voyage scolaire du lycée Maximilien Vox (6e).

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération du 23 juin 2011 du Conseil d'établissement du lycée Maximilien Vox (6ème), portant approbation du plan de financement d'un voyage et séjour à New York en septembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de percevoir les financements d'un voyage scolaire du lycée Maximilien Vox (6ème) ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 – M. Le Maire de Paris est autorisé à percevoir les recettes suivantes, pour financer le voyage et le séjour à New York en septembre 2011, de 23 élèves et 3 accompagnateurs du lycée Maximilien Vox (6ème) :

Participations des familles : 740 euros par élève,

Participation de l'Etat (rectorat de Paris) au titre des actions internationales : 7.180 euros (versement par l'agence comptable du lycée Lavoisier),

Participation du foyer socio-éducatif du lycée : 4.270 euros.

Article 2 – Les recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris, chapitre 70, nature 7067, pour un montant de 17.020 euros, nature 74718, pour un montant de 7.180 euros, nature 7478, pour un montant de 4.270 euros et fonction 22.

Article 3 – La dépense corrélative, d'un montant de 28.470 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris, chapitre 011, nature 6042, fonction 22, sous réserve de la décision de financement au budget supplémentaire de 2011.